



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 7 AVRIL 2026

### ELECTIONS DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PITHIVERAIS GATINAIS

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais, dûment convoqués le trente-et-un mars deux mille vingt-six par Mme Delmira Dauvilliers, Présidente sortante, se sont réunis à Boësses, sous la Présidence de Mme Marie-Claude Vidal, doyenne d'âge de l'assemblée pour l'élection du Président, puis sous la présidence de M. Gaurat.

**En exercice : 57**

**Présents : 57**

**Votants : 57**

**Étaient présents – titulaires :** Mme Ancile, M. Barrier, M. Bauer, M. Beaudoin, Mme Bechu, M. Bercher, Mme Berthelot, M. Blondeau, M. Bouteille, Mme Buhot, M. Ciret, Mme Couillaut, M. Crissa, Mme De Fromerie, Mme De Sa, M. Delmas, M. Delmond, M. Derouard, M. Duverger, M. Fazilleau, M. Fournier, M. Gainville, M. Gaudin, M. Gaurat, M. Glace, Mme Godard, Mme Goffinet, M. Guedes, Mme Herblot, M. Kauffmann, M. Kolodziej, M. Laroche, M. Legendre, M. Léotard, M. Luche, M. Mangeant, M. Masson, M. Mellinger, M. Nebout, Mme Pasquet, M. Perronnet, M. Petiot, Mme Pheline, Mme Pommier, M. Quelin, Mme Ragobert, Mme Retif, Mme Rouillet, Mme Saby, M. Sainty, M. Surateau, Mme Thomas, Mme Tuvée, Mme Vidal.

**Étaient présents – suppléants :** M. Colas, M. Pruneau, Mme Sergent.

*Mme Catherine Ragobert a été désignée secrétaire de séance.*

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L. 5211-1 et L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

---

#### SOMMAIRE

❖ **Affaires générales**

1. **2026-43** Election du Président
2. **2026-44** Fixation du nombre de Vice-Présidents
3. **2026-45** Election des Vice-Présidents
4. **2026-46** Election des autres membres du Bureau

---

#### **Installation du Conseil communautaire**

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Delmira DAUVILLIERS, Présidente sortante de la Communauté de communes du Pithiverais Gâtinais. Elle a accueilli les conseillers et précisé que le Conseil est composé de 57 conseillers communautaires, élus au suffrage universel direct.

Mme Marie-Claude VIDAL, Conseillère titulaire du Malesherbois, reprend la présidence de l'assemblée, en sa qualité de doyenne d'âge.

Mme Catherine RAGOBERT Conseillère titulaire de Nibelle a été désignée en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **1. 2026-43 Election du Président**

##### **1-1 Présidence de l'assemblée**

En vertu de l'article L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Vidal, doyenne d'âge de l'assemblée, a pris la présidence de l'assemblée pour procéder à l'élection du Président. Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 57 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Les conseillers communautaires candidats au poste de Président se font connaître à l'assemblée. Chacun d'eux prend la parole et présente son programme. Le doyen d'âge s'exprime en premier et dispose de 5 minutes tout comme les candidats suivants, comme l'a décidé le conseil communautaire.

### 1-2 Constitution du bureau des élections

Le Conseil communautaire a désigné deux assesseurs :

Assesseur n° 1 : Monsieur Flavien DELMAS,  
Assesseur n° 2 : Monsieur Benjamin QUELIN.

Mme Vidal a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 5211-10 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### 1-3 Déroulement de chaque tour de scrutin

Les assesseurs ont constaté que le vote « anonyme » a été programmé sur l'outil de vote électronique utilisé par la Communauté de Communes.

A la suite de l'appel à voter réalisé par la Présidente de séance, Mme Vidal, doyenne d'âge, chaque conseiller communautaire a procédé au vote à l'aide d'un boîtier électronique qui lui a été nommément attribué.

A l'issue du vote, lecture a été faite du résultat.

### 1-4 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	01
b. Nombre de votants (enveloppes déposées / enregistrements de vote) :	56
c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le Bureau (articles L 65 et 66 du code électoral) :	20
d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) :	36
e. Majorité absolue :	19

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffre	En lettres
GAURAT Hervé	36	Trente-six

### 1-5 Proclamation de l'élection du Président

M. Hervé GAURAT a été proclamé Président de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais et a été immédiatement installé.

## **2. 2026-44 Détermination du nombre de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau**

Sous la présidence de M. Hervé GAURAT, élu Président, le Conseil communautaire a été invité à désigner le nombre de Vice-Présidents ainsi que le nombre des autres membres du Bureau.

Le Président rappelle à l'assemblée le mode de scrutin des Vice-Présidents : uninominal à bulletin secret (2 premiers tours à la majorité absolue et 3ème tour à la majorité relative) ; le scrutin de liste est jugé illégal.

Considérant que le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant, soit douze vice-présidents au maximum, ni qu'il puisse excéder quinze (article L 5211-10 du CGCT).

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des critères précédemment énoncés, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Il est rappelé que la Communauté de communes du Pithiverais Gâtinais disposait, à ce jour, de 10 Vice-Présidents et 8 autres membres du Bureau.

Au vu de ces éléments, le Conseil communautaire (55 votes pour) a fixé, sur proposition du Président, à :

- 9 (neuf), le nombre de Vice-Présidents,
- 9 (neuf), autres membres du Bureau.

### 3. 2026-45 Election des Vice-Présidents

Les assesseurs ont constaté que le vote « anonyme » a été programmé sur l'outil de vote électronique utilisé par la Communauté de Communes.

A la suite de l'appel à voter réalisé par la Présidente de séance, Mme Vidal, doyenne d'âge, chaque conseiller communautaire a procédé au vote à l'aide d'un boîtier électronique qui lui a été nommément attribué.

A l'issue du vote, lecture a été faite du résultat.

#### 3-1 Election du 1er Vice-Président

Le Président propose à l'assemblée la candidature de :

- Pierre LAROCHE

Il n'y a pas d'autres candidats.

#### Premier tour de scrutin

- |   |    |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :                     | 01 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées / enregistrements de vote) :                          | 56 |
| c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le Bureau (article L 66 du code électoral) : | 06 |
| d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) :   | 51 |
| e. Majorité absolue :   | 26 |

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffre	En lettres
BARRIER Christian	1	Un
LAROCHE Pierre	49	Quarante-neuf

#### Proclamation de l'élection du 1<sup>er</sup> Vice-Président

M. Pierre Laroche a été proclamé 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais et a été immédiatement installé.

#### 3-2 Election du 2<sup>e</sup> Vice-Président

Le Président propose à l'assemblée la candidature de :

- Marie-Claude HERBLOT

Il n'y a pas d'autres candidats.

#### Premier tour de scrutin

- |   |    |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :                     | 01 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées / enregistrements de vote) :                          | 56 |
| c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le Bureau (article L 66 du code électoral) : | 04 |
| d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) :   | 52 |
| e. Majorité absolue :   | 27 |

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffre	En lettres
BARBERON Benoît	1	Un
FAZILLEAU Philippe	1	Un
HERBLOT Marie-Claude	49	Quarante-neuf
LUCHE Jean-François	1	Un

Proclamation de l'élection du 2<sup>e</sup> Vice-Président

Mme Marie Claude Herblot a été proclamée 2<sup>e</sup> Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais et a été immédiatement installée.

3-3 Election du 3<sup>e</sup> Vice-Président

Le Président propose à l'assemblée la candidature de :

- Fabien BERCHER

Il n'y a pas d'autres candidats.

Premier tour de scrutin

- |   |    |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :                     | 02 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées / enregistrements de vote) :                          | 55 |
| c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le Bureau (article L 66 du code électoral) : | 08 |
| d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) :   | 47 |
| e. Majorité absolue :   | 24 |

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffre	En lettres
ANCILE Adama	1	Un
BAUER Christophe	1	Un
BERCHER Fabien	44	Quarante-quatre

Proclamation de l'élection du 3<sup>e</sup> Vice-Président

M. Fabien Bercher a été proclamé 3<sup>e</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais et a été immédiatement installé.

3-4 Election du 4<sup>e</sup> Vice-Président

Le Président propose à l'assemblée la candidature de :

- Benjamin QUELIN

Il n'y a pas d'autres candidats.

Premier tour de scrutin

- |   |    |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :                     | 03 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées / enregistrements de vote) :                          | 54 |
| c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le Bureau (article L 66 du code électoral) : | 05 |
| d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) :   | 49 |
| e. Majorité absolue :   | 25 |

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffre	En lettres
GOFFINET Stéphanie	1	Un
LUCHE Jean-François	1	Un
QUELIN Benjamin	47	Quarante-sept

Proclamation de l'élection du 4<sup>e</sup> Vice-Président

M. Benjamin Quelin a été proclamé 4<sup>e</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais et a été immédiatement installé.

3-5 Election du 5<sup>e</sup> Vice-Président

Le Président propose à l'assemblée la candidature de :

- Marie-Anne BUHOT

Il n'y a pas d'autres candidats.

Premier tour de scrutin

- |   |    |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :                     | 00 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées / enregistrements de vote) :                          | 57 |
| c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le Bureau (article L 66 du code électoral) : | 06 |
| d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) :   | 51 |
| e. Majorité absolue :   | 26 |

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffre	En lettres
BUHOT Marie-Anne	48	Quarante-huit
GOFFINET Stéphanie	1	Un
LUCHE Jean-François	1	Un
MASSON Michel	1	Un

Proclamation de l'élection du 5<sup>e</sup> Vice-Président

Mme Marie-Anne Buhot a été proclamée 5<sup>e</sup> Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais et a été immédiatement installée.

3-6 Election du 6<sup>e</sup> Vice-Président

Le Président propose à l'assemblée la candidature de :

- Joëlle PASQUET

Il n'y a pas d'autres candidats.

Premier tour de scrutin

- |   |    |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :                     | 00 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées / enregistrements de vote) :                          | 57 |
| c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le Bureau (article L 66 du code électoral) : | 07 |
| d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) :   | 50 |
| e. Majorité absolue :   | 26 |

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffre	En lettres
GOFFINET Stéphanie	1	Un
LUCHE Jean-François	1	Un
MASSON Michel	2	Deux
PASQUET Joëlle	46	Quarante-six

Proclamation de l'élection du 6<sup>e</sup> Vice-Président

Mme Joëlle Pasquet a été proclamée 6<sup>e</sup> Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais et a été immédiatement installée.

3-7 Election du 7<sup>e</sup> Vice-Président

Le Président propose à l'assemblée la candidature de :

- Christophe BAUER

Il n'y a pas d'autres candidats.

Premier tour de scrutin

- |   |    |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :                     | 00 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées / enregistrements de vote) :                          | 57 |
| c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le Bureau (article L 66 du code électoral) : | 05 |
| d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) :   | 52 |
| e. Majorité absolue :   | 27 |

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffre	En lettres
BAUER Christophe	51	Cinquante-et-un
GOFFINET Stéphanie	1	Un

Proclamation de l'élection du 7<sup>e</sup> Vice-Président

M. Christophe Bauer a été proclamé 7<sup>e</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais et a été immédiatement installé.

3-8 Election du 8<sup>e</sup> Vice-Président

Le Président propose à l'assemblée la candidature de :

- Thibaud DUVERGER

Il n'y a pas d'autres candidats.

Premier tour de scrutin

- |   |    |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :                     | 00 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées / enregistrements de vote) :                          | 57 |
| c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le Bureau (article L 66 du code électoral) : | 05 |
| d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) :   | 52 |
| e. Majorité absolue :   | 27 |

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffre	En lettres
DUVERGER Thibault	50	Cinquante
GOFFINET Stéphanie	1	Un
MASSON Michel	1	Un

Proclamation de l'élection du 8<sup>e</sup> Vice-Président

M. Thibault Duverger a été proclamé 8<sup>e</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais et a été immédiatement installé.

3-9 Election du 9<sup>e</sup> Vice-Président

Le Président propose à l'assemblée la candidature de :

- Joël LEGENDRE

Il n'y a pas d'autres candidats.

Premier tour de scrutin

- |   |    |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :                     | 00 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées / enregistrements de vote) :                          | 57 |
| c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le Bureau (article L 66 du code électoral) : | 06 |
| d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) :   | 51 |
| e. Majorité absolue :   | 26 |

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffre	En lettres
LEGENDRE Joel	47	Quarante-sept
MASSON Michel	2	Deux
GOFFINET Stéphanie	1	Un
LUCHE Jean-François	1	Un

Proclamation de l'élection du 9<sup>e</sup> Vice-Président

M. Joel Legendre a été proclamé 9<sup>e</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais et a été immédiatement installé.

**4. 2026-46 Election des autres membres du Bureau**

Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 stipule que le Bureau de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale est composé du Président et d'un ou plusieurs Vice-Présidents, membres de droit, et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Les assesseurs ont constaté que le vote « anonyme » a été programmé sur l'outil de vote électronique utilisé par la Communauté de Communes.

A la suite de l'appel à voter réalisé par la Présidente de séance, Mme Vidal, doyenne d'âge, chaque conseiller communautaire a procédé au vote à l'aide d'un boîtier électronique qui lui a été nommé attribué.

A l'issue du vote, lecture a été faite du résultat.

#### 4-1 Election des membres composant le Bureau

Le Président propose comme 1<sup>er</sup> membre du Bureau la candidature de :

- Michel MASSON

Il n'y a pas d'autres candidats.

#### Premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées / enregistrements de vote) : 53
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le Bureau (article L 66 du code électoral) : 13
- d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) : 40
- e. Majorité absolue : 21

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffre	En lettres
GOFFINET Stéphanie	1	Un
LEOTARD Alexandre	1	Un
MASSON Michel	38	Trente-huit

#### Proclamation de l'élection du 1<sup>er</sup> membre du Bureau

M. Michel Masson a été proclamé 1<sup>er</sup> membre du Bureau de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais et a été immédiatement installé.

#### 4-2 Election du 2<sup>e</sup> membre du Bureau

Le Président propose comme 2<sup>e</sup> membre du Bureau la candidature de :

- Jean-François LUCHE

Il n'y a pas d'autres candidats.

#### Premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées / enregistrements de vote) : 57
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le Bureau (article L 66 du code électoral) : 06
- d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) : 51
- e. Majorité absolue : 26

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffre	En lettres
LUCHE Jean-François	51	Cinquante-et-un

#### Proclamation de l'élection du 2<sup>e</sup> membre du Bureau

M. Jean François Luche a été proclamé 2<sup>e</sup> membre du Bureau de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais et a été immédiatement installé.

#### 4-3 Election du 3<sup>e</sup> membre du Bureau

Le Président propose comme 3<sup>e</sup> membre du Bureau la candidature de :

- Catherine RAGOBERT

Il n'y a pas d'autres candidats.

#### Premier tour de scrutin

- |   |    |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :                     | 00 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées / enregistrements de vote) :                          | 55 |
| c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le Bureau (article L 66 du code électoral) : | 04 |
| d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) :   | 51 |
| e. Majorité absolue :   | 26 |

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffre	En lettres
RAGOBERT Catherine	51	Cinquante-et-un

#### Proclamation de l'élection du 3<sup>e</sup> membre du Bureau

Mme Catherine Ragobert a été proclamée 3<sup>e</sup> membre du Bureau de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais et a été immédiatement installée.

#### 4-4 Election du 4<sup>e</sup> membre du Bureau

Le Président propose comme 4<sup>e</sup> membre du Bureau la candidature de :

- Isabelle DE SA

Il n'y a pas d'autres candidats.

#### Premier tour de scrutin

- |   |    |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :                     | 01 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées / enregistrements de vote) :                          | 56 |
| c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le Bureau (article L 66 du code électoral) : | 04 |
| d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) :   | 52 |
| e. Majorité absolue :   | 27 |

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffre	En lettres
DE SA Isabelle	52	Cinquante-deux

#### Proclamation de l'élection du 4<sup>e</sup> membre du Bureau

Mme Isabelle De Sa a été proclamée 4<sup>e</sup> membre du Bureau de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais et a été immédiatement installée.

#### 4-5 Election du 5<sup>e</sup> membre du Bureau

Le Président propose comme 5<sup>e</sup> membre du Bureau la candidature de :

- Alexandre LEOTARD

Il n'y a pas d'autres candidats.

### Premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées / enregistrements de vote) : 57
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le Bureau (article L 66 du code électoral) : 03
- d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) : 54
- e. Majorité absolue : 28

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffre	En lettres
BARRIER Christian	1	Un
GOFFINET Stéphanie	1	Un
LEOTARD Alexandre	52	Cinquante-deux

### Proclamation de l'élection du 5<sup>e</sup> membre du Bureau

M. Alexandre Léotard a été proclamé 5<sup>e</sup> membre du Bureau de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais et a été immédiatement installé.

### 4-6 Election du 6<sup>e</sup> membre du Bureau

Le Président propose comme 6<sup>e</sup> membre du Bureau la candidature de :

- Jean-Claude MANGEANT

Il n'y a pas d'autres candidats.

### Premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées / enregistrements de vote) : 57
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le Bureau (article L 66 du code électoral) : 04
- d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) : 53
- e. Majorité absolue : 27

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffre	En lettres
GOFFINET Stéphanie	2	Deux
MANGEANT Jean-Claude	51	Cinquante-et-un

### Proclamation de l'élection du 6<sup>e</sup> membre du Bureau

M. Jean Claude Mangeant a été proclamé 6<sup>e</sup> membre du Bureau de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais et a été immédiatement installé.

### 4-7 Election du 7<sup>e</sup> membre du Bureau

Le Président propose comme 7<sup>e</sup> membre du Bureau la candidature de :

- Arnaud MELLINGER

Il n'y a pas d'autres candidats.

### Premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées / enregistrements de vote) : 57
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le Bureau (article L 66 du code électoral) : 05
- d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) : 52
- e. Majorité absolue : 27

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffre	En lettres
GOFFINET Stéphanie	1	Un
GUEDES Olivier	1	Un
MELLINGER Arnaud	50	Cinquante

### Proclamation de l'élection du 7<sup>e</sup> membre du Bureau

M. Arnaud Mellinger a été proclamé 7<sup>e</sup> membre du Bureau de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais et a été immédiatement installé.

### 4-8 Election du 8<sup>e</sup> membre du Bureau

Le Président propose comme 8<sup>e</sup> membre du Bureau la candidature de :

- Delphine THOMAS

Il n'y a pas d'autres candidats.

### Premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées / enregistrements de vote) : 57
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le Bureau (article L 66 du code électoral) : 04
- d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) : 53
- e. Majorité absolue : 27

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffre	En lettres
CIRET Antony	1	Un
SZEWCZYK Benoit	1	Un
THOMAS Delphine	51	Cinquante-et-un

### Proclamation de l'élection du 8<sup>e</sup> membre du Bureau

Mme Delphine Thomas a été proclamée 8<sup>e</sup> membre du Bureau de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais et a été immédiatement installée.

### 4-9 Election du 9<sup>e</sup> membre du Bureau

Le Président propose comme 9<sup>e</sup> membre du Bureau la candidature de :

- Erick BOUTEILLE

Il n'y a pas d'autres candidats.

**Premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées / enregistrements de vote) : 57
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le Bureau (article L 66 du code électoral) : 06
- d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) : 51
- e. Majorité absolue : 26

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffre	En lettres
BOUTEILLE Erick	50	Cinquante
CIRET Antony	1	Un

**Proclamation de l'élection du 9<sup>e</sup> membre du Bureau**

M. Erick Bouteille a été proclamé 9<sup>e</sup> membre du Bureau de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais et a été immédiatement installé.

L'article 2 complétant l'article L. 1111-1 du CGCT rappelle que les élus locaux « exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l' élu local ».

Le Président donne lecture de la charte de l' élu local traduite en 7 points au sein de cet article.

1. « Dans l'exercice de son mandat, l' élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, ainsi que les lois et les symboles de la République.
2. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat et de ses fonctions.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.
8. L' élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.
9. Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.
10. Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L.382-31 du Code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le Code général des collectivités territoriales.
11. Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le Code général des collectivités territoriales.
12. Le droit à la formation des élus est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales.
13. Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.
14. Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L.1111-13 du Code général des collectivités territoriales. »

**Observations et réclamations**

Néant.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme

Boësses, le 7 avril 2026

La secrétaire de séance,

Catherine RAGOBERT

Le Président,

Hervé GAURAT

La doyenne d'âge du Conseil,

Marie-Claude VIDAL



Les assesseurs,

Flavien DELMAS

Benjamin QUELIN

**ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS  
DES EPCI ET DES SYNDICATS MIXTES**

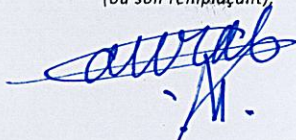
**FEUILLE DE PROCLAMATION**  
annexée au procès-verbal de l'élection

**NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS**  
(dans l'ordre du tableau)

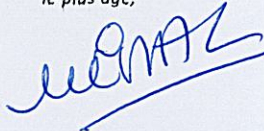
Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction <sup>1</sup>	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
M.	GAURAT Hervé	06/03/1967	Président	36
M.	LAROCHE Pierre	14/03/1985	Premier vice-président	49
Mme	HERBLOT Marie-Claude	12/09/1960	Deuxième vice-président	49
M.	BERCHER Fabien	16/01/1980	Troisième vice-président	44
M.	QUELIN Benjamin	17/04/1990	Quatrième vice-président	47
Mme	BUHOT Marie-Anne	03/12/1962	Cinquième vice-président	48
Mme	PASQUET Joëlle	06/02/1960	Sixième vice-président	46
M.	BAUER Christophe	13/07/1962	Septième vice-président	51
M.	DUVERGER Thibaud	11/11/1969	Huitième vice-président	50
M.	LEGENDRE Joël	04/05/1959	Neuvième vice-président	47

Fait à Boësses (45390), le 7 avril 2026

Le président  
(ou son remplaçant),



Le conseiller communautaire  
le plus âgé,



Les assesseurs,



Le secrétaire,



<sup>1</sup> Préciser : président ou vice-président (indiquer le numéro d'ordre du vice-président).